

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 3.9  
Date de révision 31/12/2024

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HY ZINC EXTRA  
Code produit : 0228G  
UFI: 9A23-M0P1-D006-25XY

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Galvanisation à froid.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
REGUS Gare de Lyon  
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237  
75570 PARIS Cedex 12  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail: fratech@nch.com  
Site internet: www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1  
Irritation oculaire: Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3  
Aquatique chronique: Catégorie 1  
H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient ACETONE.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.

P260 - Ne pas respirer les brouillards/aérosols.

P280 - Porter des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)	7440-66-6	231-175-3	01-2119467174-37	25 - < 50	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400)	
ACETONE	67-64-1	200-662-2	01-2119471330-49	20 - < 25	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	10 - < 20	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	
BUTANE	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	10 - < 20	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	K
XYLÈNE	1330-20-7	215-535-7	01-2119488216-32	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332)	
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	1 - < 3	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

#### EU notes

Note K - La classification comme cancérigène ou mutagène ne s'applique pas car la substance contient moins de 0,1 % p/p de 1,3-butadiène.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Fumées d'oxyde de zinc.

Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement. Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

**5.3. Conseils aux pompiers**

As in any fire, wear self-contained breathing apparatus pressure-demand, Safe Work, Australia (approved or equivalent) and full protective gear.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ventiler la zone. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir sections 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. . .

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)				Spitzenbegr.: 0.4 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 4 mg/m <sup>3</sup> MAK: 0.1 mg/m <sup>3</sup> MAK: 2 mg/m <sup>3</sup>	
ACETONE	TWA 500 ppm TWA 1210 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	VME: 500 ppm VME: 1210 mg/m <sup>3</sup> VLCT: 1000 ppm VLCT: 2420 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 500 ppm AGW: 1200 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 1000 ppm Spitzenbegr.: 2400 mg/m <sup>3</sup> MAK: 500 ppm	1000 ppm STEL; 2420 mg/m <sup>3</sup> STEL 500 ppm TWA; 1210 mg/m <sup>3</sup> TWA

				MAK: 1200 mg/m <sup>3</sup> BGW: 80 mg/L Bem.: DFG, Y	
PROPANE				AGW: 1000 ppm AGW: 1800 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 7200 mg/m <sup>3</sup> MAK: 1000 ppm MAK: 1800 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA
BUTANE		STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m <sup>3</sup> TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m <sup>3</sup>	VME: 800 ppm VME: 1900 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 1000 ppm AGW: 2400 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 9600 mg/m <sup>3</sup> MAK: 1000 ppm MAK: 2400 mg/m <sup>3</sup>	980 ppm STEL; 2370 mg/m <sup>3</sup> STEL 1000 ppm TWA
XYLÉNE	TWA 50 ppm TWA 221 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 442 mg/m <sup>3</sup> Possibility of significant uptake through the skin	STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup> Potential for skin absorption	VME: 50 ppm VME: 221 mg/m <sup>3</sup> VME: 1000 mg/m <sup>3</sup> VLCT: 100 ppm VLCT: 442 mg/m <sup>3</sup> VLCT: 1500 mg/m <sup>3</sup> Peau	AGW: 50 ppm AGW: 220 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 100 ppm Spitzenbegr.: 440 mg/m <sup>3</sup> MAK: 50 ppm MAK: 220 mg/m <sup>3</sup> BGW: 2000 mg/L hautresorptiv	100 ppm STEL; 442 mg/m <sup>3</sup> STEL 50 ppm TWA; 221 mg/m <sup>3</sup> TWA
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	TWA 100 ppm TWA 375 mg/m <sup>3</sup> STEL 150 ppm STEL 568 mg/m <sup>3</sup> Possibility of significant uptake through the skin	STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> Potential for skin absorption	VME: 50 ppm VME: 188 mg/m <sup>3</sup> VLCT: 100 ppm VLCT: 375 mg/m <sup>3</sup> Peau	AGW: 100 ppm AGW: 370 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 200 ppm Spitzenbegr.: 740 mg/m <sup>3</sup> MAK: 100 ppm MAK: 370 mg/m <sup>3</sup> BGW: 15 mg/L Bem.: DFG, Y	100 ppm STEL; 369 mg/m <sup>3</sup> STEL 50 ppm TWA; 184 mg/m <sup>3</sup> TWA

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
ACETONE	STEL: 2000 ppm STEL: 4800 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	500ppm TWA 1210mg/m <sup>3</sup> TWA
PROPANE	STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	1000ppm STEL 1800mg/m <sup>3</sup> STEL 1000mg/m <sup>3</sup> STEL 778ppm TWA 1400mg/m <sup>3</sup> TWA 700mg/m <sup>3</sup> TWA
BUTANE	STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m <sup>3</sup> TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm	1000mg/m <sup>3</sup> STEL 700mg/m <sup>3</sup> TWA
XYLÉNE	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>	100ppm STEL 442mg/m <sup>3</sup> STEL 50ppm TWA 221mg/m <sup>3</sup> TWA
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	Skin STEL: 50 ppm STEL: 187 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup>	150ppm STEL 568mg/m <sup>3</sup> STEL 100ppm TWA 375mg/m <sup>3</sup> TWA

**DNEL (niveau dérivé sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)	general population general population workers workers general population	oral inhalation inhalation dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	0.83 mg/kg bw/day 2.5 mg/m <sup>3</sup> 5 mg/m <sup>3</sup> 83 mg/kg bw/day 83 mg/kg bw/day
ACETONE	general population general population workers general population workers workers	dermal oral dermal inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	62 mg/kg bw/day 62 mg/kg bw/day 186 mg/kg bw/day 200 mg/m <sup>3</sup> 1210 mg/m <sup>3</sup> 2420 mg/m <sup>3</sup>
XYLÉNE	general population general population general population general population workers workers workers workers general population general population	oral inhalation inhalation dermal dermal inhalation inhalation inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - local effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	12.5 mg/kg bw/day 65.3 mg/m <sup>3</sup> 65.3 mg/m <sup>3</sup> 125 mg/kg bw/day 212 mg/kg bw/day 221 mg/m <sup>3</sup> 221 mg/m <sup>3</sup> 260 mg/m <sup>3</sup>

	workers workers	inhalation inhalation	acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	260 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	general population general population general population workers workers workers workers	oral inhalation dermal dermal inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	33 mg/kg bw/day 43.9 mg/m <sup>3</sup> 78 mg/kg bw/day 183 mg/kg bw/day 369 mg/m <sup>3</sup> 553.5 mg/m <sup>3</sup> 553.5 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC (concentration prévisible sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)	freshwater marine water sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	20.6 µg/L 6.1 µg/L 235.6 mg/kg sediment dw 121 mg/kg sediment dw 100 µg/L 106.8 mg/kg soil dw
ACETONE	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	10.6 mg/L 1.06 mg/L 21 mg/L 30.4 mg/kg sediment dw 3.04 mg/kg sediment dw 100 mg/L 29.5 mg/kg soil dw
XYLÈNE	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.327 mg/L 0.327 mg/L 0.327 mg/L 12.46 mg/kg sediment dw 12.46 mg/kg sediment dw 6.58 mg/L 2.31 mg/kg soil dw
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	10 mg/L 1 mg/L 100 mg/L 52.3 mg/kg sediment dw 5.2 mg/kg sediment dw 100 mg/L 4.59 mg/kg soil dw

**DNEL**

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

**PNEC**

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittente)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec

soil dw = sédiments poids sec

**8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 ( vapeurs organiques). Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Utilisation en trempage ou par immersion;. Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes

de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### Contrôle d'exposition de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Argenté
Odeur	Solvant
État physique	Liquide
pH	Non applicable.
Point d'éclair	< -50 °C
Densité	1.21
Viscosité	Légèrement visqueux
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	-10 °C
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	69.7 %

#### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

### RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Fumées d'oxyde de zinc.

### RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)	= 630 mg/kg ( Rat )		
ACETONE	= 5800 mg/kg ( Rat )	> 15700 mg/kg ( Rabbit )	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
PROPANE			> 800000 ppm ( Rat ) 15 min
BUTANE			= 658 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
XYLÈNE	= 3500 mg/kg ( Rat )	< 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 20 mg/L ( Rat ) 4 h

##### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

##### Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

##### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

##### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereuse(s) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)	LC50 0.211 - 0.269 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.16 - 3.05 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 0.24 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 0.41 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 0.45 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 = 0.59 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 2.66 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 3.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 30 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 = 7.8 mg/L Cyprinus carpio 96 h	0.139 - 0.908: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static	EC50 0.09 - 0.125 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 0.11 - 0.271 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
ACETONE	LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
XYLÈNE	LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h	0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50 3.82: 48 h water flea mg/L EC50	EC50 = 11 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	LC50 = 20.8 g/L Pimephales promelas 96 h	23300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
ACETONE	-0.24
PROPANE	2.3
BUTANE	2.89
XYLÈNE	3.15
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	-0.437

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage. Vider les restes. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits.

#### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

#### ADR / RID

Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950 2.1
Code de classification	5F
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (D)

#### IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950 2.1
---------------------------------------	------------

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

#### Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

#### Autres informations réglementaires

Ce produit contient des substances réglementées par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné. S'il vous plaît regardez. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-09/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-09/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf).

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
ZINC POWDER/DUST (STABILIZED)	RG 61
ACETONE	RG 84
PROPANE	RG 84
BUTANE	RG 84
XYLÈNE	RG 4bis, RG 84 RG 9 RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis RG 84
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	RG 84

#### Classification allemande WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Sur la base des résultats d'essais. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. Méthode de calcul. H319 - Provoque une sévère irritation des

yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Méthode de sommation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Préparé par AP**

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 31/12/2024

**Résumé des révisions**

Sections de la FdS mise-à-jour 15 16 8

#### **Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### **Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### **Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**